



TERZA SESSIONE URDINARIA DI U
2025
RIUNIONE DI I 26 E 27 DI GHJUGNU
DI 2025

3EME SESSION ORDINAIRE DE 2025
REUNION DES 26 ET 27 JUIN 2025

2025 / E3/036

**REPONSE DE MONSIEUR GILLES SIMEONI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR LOUIS
POZZO DI BORGO AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME**

Objet : Couverture mobile sur les axes routiers

Merci Monsieur le Conseiller,

Oui, il s'agit là aussi d'un rapport de force politique permanent, et les quelques éléments que je vais vous communiquer dans le cadre de la réponse à votre question — je vous remercie d'ailleurs de l'avoir posée — démontreront à la fois ce rapport de force, les acquis obtenus et les difficultés qui subsistent.

D'abord, rappelons que nous avons une attitude engagée et volontariste sur la question de la réduction de la fracture numérique. Au-delà de cette réduction, nous menons également une action forte sur la couverture numérique de la Corse. Nous essayons, avec le même engagement — y compris d'ailleurs en développant des procédures citoyennes, comme celle que nous avons mis en œuvre concernant la 5G — de maintenir cette exigence sur le volet de la téléphonie mobile.

Un mot, puisque la question l'invite, sur le déploiement du très haut débit : nous sommes aujourd'hui à 96 % de couverture du territoire, et nous allons donc tenir nos engagements en la matière.

Je rappelle une fois encore — car, par définition, on souligne surtout ce qui ne va pas ou ce qu'il reste à faire — qu'à ce jour, la Corse est l'île de Méditerranée qui présente le plus de contraintes, notamment en raison de son statut d'île-montagne, mais qui dispose aussi de la meilleure couverture numérique. Cela fait de notre territoire un leader, parmi ceux ayant une identité géographique et un niveau de peuplement similaire, tant en Europe qu'en Méditerranée.

En ce qui concerne la téléphonie mobile, la grande différence est que nous n'avons pas de compétences directes : nous sommes simplement un partenaire associé et consulté. Il convient néanmoins de rappeler que, depuis 2018, nous avons fait de l'amélioration de la couverture mobile un objectif prioritaire.

Depuis cette date, je co-préside avec le préfet de Corse le comité de pilotage du programme New Deal, qui associe l'État et les opérateurs, et qui vise à combler les zones blanches de téléphonie mobile.

Des résultats positifs sont à noter : sous l'impulsion de cette commission et dans le cadre de cette démarche nationale, 125 sites sont en cours de déploiement en Corse. 72 d'entre eux sont d'ores et déjà opérationnels, pour l'essentiel dans des zones de l'intérieur initialement non couvertes, ainsi que sur de nombreux axes routiers.

Un bilan complet vous sera communiqué d'ici la fin de l'année, puisque le programme New Deal touche à sa fin.

En termes statistiques, nous avons beaucoup progressé sur la 4G : la couverture est passée de 25 % du territoire en 2015 à 95 % en 2025. C'est une avancée notable. Toutefois, les 5 % restants concernent souvent des axes routiers, y compris très fréquentés.

À ce sujet, je rappelle avoir interrogé, le 25 octobre 2019, l'ARCEP, afin de faire évoluer la réglementation. En effet, les portions d'axes routiers considérées comme prioritaires sont définies par des flux annuels qui ne permettent pas d'inclure nos routes territoriales, en raison de la forte saisonnalité que nous connaissons.

Je signale, au passage, que cette interrogation a été relayée par Jean-Félix Acquaviva, alors député à l'Assemblée nationale, qui avait posé une question écrite pour souligner cette difficulté et interroger le gouvernement sur ses intentions en la matière.

Quand je vous disais qu'il s'agissait d'un rapport de force politique, j'écoutais toujours avec intérêt les interventions de Josepha Giacometti-Piredda, qui, pour avoir été Conseillère exécutive, connaît bien les difficultés que pose ce rapport de force permanent.

Sur cette question, pourtant simple et qui appelle normalement une réponse tout aussi simple, la question de Jean-Félix Acquaviva a été posée et publiée au *Journal officiel* le 24 septembre 2019, signalée ensuite comme importante au gouvernement le 9 décembre 2019. La réponse écrite a finalement été publiée au *Journal officiel* le 12 octobre 2021.

Vous voyez combien les délais peuvent être longs. J'espère donc que cette réalité, concernant les relations entre le gouvernement et l'Assemblée nationale, vous conduira à faire preuve d'un peu plus d'indulgence à l'égard des critiques formulées contre les relations entre l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif, qui, me semble-t-il, se caractérisent par des délais de réponse bien plus courts.

Pour revenir à la 4G, la réponse avait été négative : l'ARCEP n'a pas accepté de modifier les critères établis. En revanche, pour la 5G, après que nous ayons validé le principe à la suite d'une consultation citoyenne, toutes les routes territoriales de Corse sont désormais concernées par une obligation de couverture.

Dernier point : les zones noires R10, R20, R40, ont été identifiées grâce à un état des lieux mis en place par nos soins. Je le rappelle : nous n'avons pas accepté de nous référer uniquement aux données fournies par les opérateurs, souvent trop optimistes.

Nous avons mis en place — et je salue ici le travail de la direction du numérique — une application mobile, *Mi Senti*, qui a permis de croiser les données des maires et des usagers, et d'alimenter une cartographie consolidée, dont les relevés sont opposables aux opérateurs.

Nous continuerons à pousser pour passer de 95 % à 100 %. Et vite.

Je vous remercie.